Le cas de Marius Tournadre. — Samedi dernier, M. Marius Tournadre, candidat dans la huitième circonscription, a envoyé, à tous les journaux de la région qui ont annoncé son arrestation, une assignation à comparaître demain vendredi, 23 décembre 1898, à l'audience correctionnelle, 11 heures 3/4, sous l'inculpation de diffamation.

Le Réveil du Nord et *l'Egalité*, le *Progrès du Nord* et *l'Avenir*, le *Journal de Roubaix* et *l'Echo du Nord* sont assignés.

Les citations ont été délivrées aujourd'hui pour demain ; c'est en vertu d'un article spécial de la loi de 1881 sur la presse, qui permet d'assigner plus rapidement en *période électorale* : Art. 60 : « En cas de diffamation ou d'injure pendant la période électorale, contre un candidat à une fonction élective, le délai de la citation sera réduit à 24 heures... »

Les Pilules du Dr Somer sont un remède infaillible contre le *manque d'appétit, les digestions lentes et difficiles, les aigreurs, pituites, la constipation, l'échauffement, les maladies du foie, les vertiges, les migraines, etc.* — Le flacon : 2 francs.
Dépôt à Roubaix, ph. Boyaval, 108, rue de Lannoy. 4532

TOURCOING

Les réformes démocratiques

Dans un « appel » publié par l'*Avenir*, M. Dron se proclame le seul défenseur des réformes sociales.

C'est lui seul qui représente ici une politique qui « cherche à préparer un avenir meilleur ».

Or, M. Dron a siégé pendant huit ans à la Chambre des députés. Ce qui l'a fait élire, ce sont les promesses bruyantes d'un « avenir meilleur » qu'il répandait dans ce monde ouvrier dont il se servait pour parvenir.

Et quelles réformes sérieuses a-t-il donc accomplies ?

Il a voté, au point de vue de la réglementation du travail, une loi qui devenait d'une application impossible, surtout dans cette industrie textile qu'il avait la prétention de représenter.

Il a voté la loi d'avril 1898 sur les accidents du travail. Il fallait bien ne pas se présenter devant les électeurs les mains vides.

Or cette loi, si elle était un jour appliquée dans toutes ses dispositions aurait pour conséquence de ruiner la petite industrie, le petit patron, le modeste entrepreneur.

Les dispositions sont telles qu'au premier accident survenu à l'un de ses ouvriers le petit patron n'aurait plus qu'à déposer son bilan.

Au point de vue ouvrier, cette même loi d'avril 1898 aurait les conséquences sociales les plus désastreuses. Elle exposerait l'ouvrier père de famille à se voir privé de travail au profit du célibataire.

Et qu'on ne nous accuse pas de faire ici une critique pour les besoins de la cause. L'avis que nous émettons, un député socialiste, M. Mirman, l'a longuement développé dans une proposition de modification de cette loi de 1898 qu'il a déposée à la Chambre.

M. Dron réédite aujourd'hui les promesses d'un « avenir meilleur » qu'il a faites il y a trois ans. Mais les ouvriers ne se laisseront plus leurrer.

Ce dont M. Dron s'est occupé hors et avant tout c'est de la politique. Or si la politique fait vivre quelques adeptes, elle ne procure pas du pain au travailleur.

Toutes ces grandes phrases tombent à faux devant le bon sens pratique de l'ouvrier tourquennois.

Aussi, le 25 décembre, les électeurs chasseront définitivement le politicien pour se porter en masse sur M. Albert Masurel qui, lui, s'il a brigué un mandat, c'est dans l'unique but de servir les intérêts de ses concitoyens, des honnêtes ouvriers qu'il n'a jamais flattés, mais auxquels il s'est toujours rendu utile.

La politique et les affaires

A force de vouloir trop prouver, on ne prouve plus rien.

C'est là qu'en arrive le journal à la dévotion de M. Dron.

Il s'attaque aujourd'hui au *régime économique* de 1892.

« Du fait, de ces droits (les droits de douane), dit-il, la production française ne peut lutter contre nos voisins chez qui tout est pour rien, et voilà pourquoi nous ne pouvons produire à bon marché. »

Ainsi vous voilà édifiés, braves agriculteurs, M. Dron est hostile à ce régime économique de 1892 qui a été fait surtout dans le but de vous protéger.

« Comme conséquence — poursuit l'organe radical — l'exportation de nos produits manufacturés diminue : nous sommes supplantés partout par les Belges, les Allemands, les Suisses, etc. »

Savez-vous pourquoi il nous est difficile de lutter avec ces concurrents étrangers : c'est que trop longtemps en France on a envoyé au Parlement des hommes uniquement préoccupés de leurs intérêts électoraux, des hommes incompétents qui, en écrasant l'industrie d'impôts de tous genres, l'ont placée dans des conditions d'infériorité vis-à-vis de la production étrangère.

Si le travail diminue en France, si la misère augmente, c'est qu'on a fait à la Chambre beaucoup plus de politique que d'affaires.

Eh bien, nous en avons assez, et nous écartons les politiciens pour nous adresser aux hommes pratiques qui sauront bien mieux défendre les intérêts du travail national.

Tel est le raisonnement que les électeurs tiendront dimanche en votant pour M. Albert Masurel, le véritable représentant du travail.

Malice cousue de fil blanc

L'*Avenir* annonce sérieusement qu'il a reçu une lettre signée « Un royaliste » de Douai, recommandant l'abstention.

Nous pensons fort que cette lettre ne vient pas d'aussi loin.

Quoiqu'il en soit, la petite manœuvre restera sans effet. Nous ne savons s'il est encore des royalistes ici, ce dont nous sommes absolument certains, c'est que tous les amis d'ordre et de paix ne feront jamais le jeu du radicalisme, et que, pour renverser à tout jamais le politicien qui s'en est fait ici le porte-drapeau, ils voteront en masse pour M. Albert Masurel.

Orateur !

Les amis de M. Dron ont trouvé très plaisant de crier partout : M. Masurel n'est pas orateur ; ne votez pas pour lui.

Notre confrère de l'*Echo* répond très spirituellement par les appréciations suivantes qui ont été faites des talents oratoires de M. Dron :

Les Droits de l'Homme : « M. Dron a été *fort ennuyeux* et déplorablement provincial, dans la mauvaise acception du mot... »

L'Estafette : « M. Dron ne se doutait pas que le porte-parole des radicaux (M. Dron) serait aussi *lamentable*, tranchons le mot, *aussi niais* dans son pseudo-réquisitoire. »

L'Evénement : « Je ne sais pas quelle est la lumière sous laquelle veut se montrer M. Dron, mais rarement discours fut *plus long et moins lumineux*. »

Le Matin : « Dans un discours *aussi interminable que nul*, le député du Nord n'a pas fourni un fait précis, etc... Il est impossible *d'être plus ennuyeux*. »

La Paix : « Jamais orateur ne se révéla *plus nul, plus incohérent, plus verbeux, plus soporifique* que ce brave homme de radical. »

La Petite République : « M. Dron n'est pas précisément un orateur brillant... »

La République française : « L'interpellation de M. Dron *s'est traînée lamentablement* trois heures durant... »

Le Temps : « On a pu se croire, pendant quelques heures, à la séance du Conseil municipal, dans une infime bourgade. »

Le Petit Marseillais : « M. Dron est un de ces orateurs qui laissent couler pendant des heures entières le flot toujours renaissant de leur éloquence intarissable... Il cultive, à de rares intervalles, mais avec succès, l'art *d'assommer ses collègues*. »

La Cloche : ... « Cet orateur qui manque autant d'élégance que de prestige... »

Et voilà, conclut notre confrère, comment est établie la réputation de foudre d'éloquence que se fait à lui-même M. Dron !

Un démenti

A la suite d'un entrefilet paru dans l'*Avenir*, de jeudi, M. Charles Wattinne a adressé à ce journal, la lettre suivante :

Tourcoing, le 22 décembre 1898.
Monsieur le Rédacteur
de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*
Monsieur le Rédacteur,

Sous la rubrique : *Question à M. Barbarie*, vous affirmez que M. Barbarie serait venu chez moi chaque soir, depuis plus de huit jours, pour se vendre *aux ennemis de la République, aux blancs exécrés*, suivant vos savoureuses expressions.

Je me réserve de poursuivre cette diffamation comme il appartiendra, mais en attendant, j'affirme de toute mon énergie que jamais je n'ai parlé à M. Barbarie, que jamais je ne me suis rencontré avec lui, ni chez moi, ni ailleurs, et que votre assertion est un pur mensonge.

Je vous requiers et vous somme, au besoin, d'insérer la présente dans votre plus prochain numéro.

Je vous salue avec l'estime qu'on doit à votre véracité. Signé : CHARLES WATTINNE.

La pression sur les malheureux

Nous trouvons dans la *Croix* l'entrefilet suivant :

Nous recevons la lettre suivante, dont nous respectons l'orthographe et le style :

« Tourcoing, le 21 décembre 1898.

» Monsieu le Rédatueur,

» Je treufe fin drôle d'avoir resut 4 saque de charbons du bureau de bienfaisance. A l'habitude j'en resevait seulement deux et aussi les homme qui me lon aconduit ils m'ont dit comme ça :

« Ah femme si Monsieu Dron y a le bonheure de passé » dimanche y ne vous manquera plus rien allez. »

« *Une ouvrière.* »

(Nous réservons le nom).

Nous ne voulons pas amoindrir par des commentaires cette précieuse lettre d'une ouvrière.

Ce n'est d'ailleurs qu'un petit échantillon de la propagande droniste.

La Terreur!

On nous écrit, dit l'*Echo du Nord*, les lignes suivantes, sur lesquelles nous appelons l'attention de M. le commissaire central de Tourcoing :

« On se rappelle encore les scènes de violences auxquelles nos amis furent en butte, lors des dernières élections législatives; les « dronistes » n'admettaient pas qu'un autre cri que celui de : « Vive Dron ! » fût poussé *et c'est par des coups de poing qu'ils répondaient aux* manifestations contraires.

» Je puis vous donner la certitude que ce régime de la terreur, qu'on prétend encore établir à Tourcoing, ne sera pas toléré. Les partisans de M. Masurel sont décidés à *exiger de ceux qui sont* chargés d'assurer la protection de tous les citoyens indistinctement la même impartialité. Le moment est, en effet, venu de rappeler que certains agents de police ont, lors du dernier scrutin, ouvertement pris fait et cause pour M. Dron, se livrant personnellement à des manifestations en faveur de l'ancien député de Tourcoing, laissant assommer sous leurs yeux les partisans de M. Masurel et assistant sans intervenir, à des scènes inouïes de brutalité dont certains porteurs de bulletins étaient les victimes, de la part des amis de M. Dron, — à la Croix-Rouge, notamment.

» Cette fois, nous sommes très résolus à nous défendre et à défendre les nôtres. A bons entendeurs, salut ! »

L'Echo ajoute :

« Nous félicitons les partisans de M. Masurel de cette résolution. Nous ne sommes pas, *on le sait*, pour la violence et nous serions des premiers à blâmer nos amis eux-mêmes, s'ils donnaient, dans quelque circonstance que ce soit, l'exemple d'une brutalité quelconque. Mais nous pensons que, si modéré qu'on soit, on n'en a pas moins le droit et le devoir de se défendre. Les partisans de M. Masurel sont les plus nombreux dans la huitième circonscription. Qu'ils s'organisent donc pour protéger leurs distributeurs. Rien n'est plus légitime. »

M. Decrais, ancien ambassadeur, député de la Gironde, et M. Lannes de Montebello, député de la Marne, présideront, samedi, la réunion organisée en faveur de la candidature de M. Masurel.

Une réunion électorale à Marcq-en-Barœul. — Quatre cents électeurs acclament la candidature de M. Albert Masurel. — Une importante réunion électorale a été tenue, jeudi soir, à l'estaminet du Risban.

La salle était comble. A son entrée, M. Albert Masurel est accueilli par de vifs applaudissements.

M. Hyacinthe Dillies prend place au bureau. En termes aimables et bien sentis, il présente l'honorable candidat.

M. Albert Masurel prend ensuite la parole. Il manifeste tout d'abord la vive satisfaction qu'il éprouve à se retrouver à Marcq où il a toujours trouvé tant de sympathies. Il fait ensuite connaître les motifs qui le ramènent parmi les électeurs. Le suffrage universel, a-t-il dit, a été outragé.

C'est vous-mêmes, Messieurs, qui avez subi cette injure. Il faut vous venger. Je me représente devant vous avec le désir de travailler pour le plus grand bien de la France et de la République.

L'allocution de M. Albert Masurel provoque d'unanimes applaudissements, les cris de vive Masurel ! éclatent.

Quand le calme s'est un peu rétabli, M. Gayet prend la parole.

Avec cette éloquence qu'on lui connaît, l'éminent avocat a soutenu les idées progressistes dont il se fait le porte-parole. Il a mis en parallèle les actes des partis progressiste et radical. Il a flétri les manœuvres des radicaux.

Nous ne voulons pas, poursuit l'orateur, faire de la politique de divisions ; ce que nous désirons, c'est de la politique d'amour. Aussi, Messieurs, vous comprendrez l'œuvre que vous avez à accomplir.

Il faut venger l'outrage qui vous a été fait, contre ceux qui, grâce à des falsifications du scrutin, ont fait invalider M. Albert Masurel.

Vous avez une politique à indiquer. Ce qu'il nous faut, ce ne sont pas des bavards, ce sont des hommes d'action et de travail.

Ouvriers, M. Masurel connaît vos besoins.

Faites des prosélytes à votre cause; dites à vos amis où se trouve la vérité.

En avant ! Marchez avec courage pour la cause du bien. Et ainsi vous aurez travaillé pour la grandeur de la République et de la Patrie.

Le discours de M. Gayet est frénétiquement applaudi.

Le président soumet ensuite l'ordre du jour suivant qui est voté à l'unanimité :

Les électeurs de Marcq-en-Barœul, réunis au nombre de 400 dans la salle de l'estaminet Risban, acclament avec ardeur la candidature de M. Albert Masurel; ils prennent l'engagement de faire triompher sur son nom dimanche prochain les idées d'ordre, de justice et de liberté dont il s'est fait le vaillant champion et d'écraser dans cette région l'hydre radicale personnifiée en M. Dron, au cri de : Vive Masurel, candidat républicain progressiste.

La séance est levée aux accents de la *Marseillaise*.

Une réunion électorale à la Tossée en faveur de M. Albert Masurel. — Très nombreuse réunion d'électeurs, jeudi soir, à l'estaminet du *Jean du Pot* : la salle était littéralement comble.

Cette réunion était présidée par M. Aubert.

M. Aubert a donné lecture d'une pièce en vers écrite pour la circonstance, puis il a présenté l'orateur M. Loize.

L'orateur attire d'abord l'attention de l'auditoire sur l'importance qu'il y a de savoir à quel groupe politique doit appartenir le candidat qui se présente aux suffrages.

En ce qui concerne la campagne électorale actuelle, M. Loize constate que Tourcoing manifeste son intention d'envoyer à la Chambre un homme capable de défendre efficacement les intérêts de l'industrieuse cité. C'est pourquoi il a choisi un homme connu tant pour sa bonté que pour son expérience des affaires, M. Albert Masurel.

D'autre part, si la chute de M. Dron devait faire sombrer le parti radical, la France entière en serait reconnaissante à Tourcoing. Car ce parti, représenté par M. Dron, est un parti nuisible.

Qu'ont fait les radicaux à la Chambre? Rien.

M. Loize poursuit qu'il y a des journaux qui font ici de la politique un moyen de plaisanteries. C'est un piètre moyen. Quand on fait de la politique, on doit être brave et ne pas employer de faux fuyants.

Mais les électeurs ne se laisseront pas prendre à ces petits moyens : ils prouveront que le suffrage universel n'est pas une baliverne.

M. Dron était autrefois radical-socialiste : il se dit actuellement démocrate. Il change d'étiquette pour leurrer les électeurs, mais ce moyen restera sans effet sur eux.

M. Loize parle ensuite de l'affaire Dreyfus et du rôle que le parti radical a joué dans cette triste affaire.

On ne doit pas ainsi jouer avec l'avenir de la patrie. Dimanche, conclut-il, vous prouverez que vous avez voulu maintenir haut et ferme le drapeau français.

Séparons-nous au cri de ralliement de vive les progressistes, vive la France, vive Masurel, vive la République.

M. Aubert donne ensuite lecture de l'ordre du jour suivant, qui est adopté:

Les 800 électeurs réunis dans la bouloire du Jean du Pot, remercient M. Loize de son concours, et s'engagent à voter, dimanche prochain, pour M. Masurel.

Le président lève la séance. Les auditeurs se retirent en chantant la *Marseillaise*.

Parmi les quelques partisans de M. Dron, qui sont venus crier au dehors, on remarquait surtout un domestique du conditionnement.

Chronique électorale. — Une réunion aura lieu aujourd'hui, chez M. Maret, estaminet du Saint-Martin, rue de la Latte. La réunion commencera à huit heures un quart. L'orateur est M. Loize.

Mort subite. — Dans la soirée de mercredi, une rentière de la rue de Lille, Mlle Sophie Catteau, âgée de 66 ans, est mort subitement.

Mlle Catteau qui habitait la maison portant le numéro 52, de la rue de Lille, après avoir causé à une voisine était rentrée chez elle. Quelques instants après quelqu'un frappa à la porte mais ne reçut pas de réponse. On pénétra dans la maison et on l'a trouva morte. Elle avait succombé à une congestion cérébrale.

M. E. Motte au Cercle Républicain

Sous ce titre, on lit dans le *Journal des Débats* de jeudi soir :

« Le comité des conférences démocratiques a offert hier soir, au Grand Cercle républicain, un dîner à M. Motte, *député de Roubaix*, qui a remplacé M. Jules Guesde dans cette circonscription.

M. Félix Roussel, président du comité, après avoir félicité M. Motte de sa victoire, a rappelé le but que cherchent à atteindre les organisateurs des conférences démocratiques; puis il a été amené à faire un parallèle entre la jeune génération dans les rangs de laquelle le comité cherche ses recrues et la génération qui l'a précédée et de qui elle a reçu la République.

» Avec beaucoup de raison l'orateur a constaté que la jeune génération, tout en restant fidèle au gouvernement représentatif, a une foi moins aveugle dans le parlementarisme tel qu'il est pratiqué aujourd'hui.

» D'autre part, elle comprend la nécessité de restaurer le principe d'autorité que les fondateurs de la République avaient été forcés d'ébranler dans leurs luttes contre le gouvernement impérial. C'est l'évidence même. Il est certain que le parlementarisme est en baisse, non seulement dans la jeune génération, mais ailleurs.

» Dans sa réponse, M. Motte a cité l'élection de Roubaix comme un exemple de ce que peuvent faire les modérés quand les modérés, secouant leur apathie traditionnelle, se décident à agir. Nulle part peut-être le terrain n'avait été aussi mal préparé et les circonstances aussi contraires pour eux. Cependant, ils ont vaincu.

» Avec son bonheur d'expression ordinaire M. Motte a démontré que presque toutes les défaites des modérés proviennent de ce qu'ils ne se décident qu'au dernier moment à lutter. Il improvisent une résistance hâtive alors que déjà leurs adversaires occupent les meilleures positions.

» Tout autre est la tactique des radicaux et des socialistes. Ils se préparent de longue main à la bataille et même ils restent constamment sous les armes, même au lendemain de la victoire la plus éclatante; sans se lasser jamais, ils donnent de leur personne et de leur argent.

Enfin, M. Motte a insisté sur l'utilité de rapprocher les élus des électeurs. Il a dit combien il est nécessaire que les députés ne s'absorbent pas uniquement à Paris dans les travaux et les intrigues parlementaires et qu'ils restent en contact avec ceux qui les ont élus, qu'ils vivent de leur vie, qu'ils s'intéressent à leurs affaires et partagent leurs joies et leurs peines.

» On apprendra ainsi à se mieux connaître et à s'estimer davantage. Entre autres choses les ouvriers pourront se convaincre que tous les capitalistes ne sont pas des oisifs ou des indifférents et *surtout* qu'ils ne sont pas les ennemis des travailleurs et de la démocratie.

» Avons-nous besoin d'ajouter que les éloquentes paroles du député de Roubaix ont été saluées par d'unanimes applaudissements? »

LILLE

Un homme broyé à l'usine de Fives. — Jeudi soir, à l'usine de Fives, un chef monteur, Emile Marchand, habitant Thumesnil, manœuvrait un cylindre du poids de 4,000 kilos.

Tout à coup les amarres se détachèrent du crochet, et le cylindre n'étant plus retenu s'est affaissé, broyant le corps de Marchand.

Le corps a été reconduit à son domicile; Marchand est marié et père de trois enfants.

IMPRIMEZ VOUS-MEME convocations, tarifs, avec l'*Expéditif*. Ni lavage, ni encrage, rapidité. Economie, 13, rue Nationale, LILLE. 32425

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 22 décembre

Présidence de M. MARTIN, vice-président.

Tribunal civil de Lille. — *Audience du jeudi 22 décembre 1898.* — Présidence de M. MELTIER, juge. — LES TANDEMS A PÉTROLE. — Le Tribunal a rendu son jugement dans le procès en contrefaçon à propos de tandems à pétrole, intenté par la maison Rivière et Girardot, de Paris, à MM. Bussart et Accou.

Le procédé de M. Rivière, dit en substance le jugement, est parfaitement brevetable; *en outre*, il est bien nouveau, les procédés invoqués par MM. Bussart et Accou pour prouver l'antériorité (tandems électriques Clair et Pringault, tandems à pétrole Bourgault), n'étaient identiques. En somme, les conclusions développées par Me Alliès, en faveur de MM. Rivière et Girardot ont été adoptées pleinement par le tribunal.

En conséquence, le Tribunal déclare MM. Bussart et Accou contrefacteurs; ordonne la remise à Rivière des machines saisies chez eux ; mais, comme le Tribunal ne possède pas, dès à présent, les éléments suffisants pour apprécier les dommages-intérêts, il nomme M. Wannebroucq expert, à l'effet de les évaluer ; il statuera dans la suite, sur ce rapport.

Tribunal de simple police de Roubaix. — *Audience du jeudi 22 décembre 1898.* — L'audience est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Petit, juge de paix, assisté de M. Dutby, greffier. M. Lecomte, commissaire de police, occupe le siège du ministère public.

Le rôle comprend quatre-vingts affaires environ, de très minime importance pour la plupart.

ENTRE FEMMES. — Adèle Dansette se plaint d'avoir été insultée par Philomène Henneuse, femme Vandenheede et par les deux filles de cette dernière, Marie et Clémence.

De l'audition des témoins il ressort qu'on s'est jeté à la tête des bottées d'injures, et des injures d'importance encore. La plus sensible pour Adèle Dansette a été, dit-elle, celle-ci : paillasse approuvée !!

Cette épithète, d'un sens très profond et très subtil, laisse le tribunal rêveur ; que veut-elle bien dire au juste?

En s'entendant ainsi accuser, Marie et Clémence s'exclament en levant les bras au ciel, comme pour le prendre à témoin de ce qu'elles viennent d'entendre : «Eh bé ! Eh bé ! » — On rit beaucoup de ces interjections plutôt comiques.

Comme M. Petit demande à Clémence pourquoi elle est intervenue dans la scène d'injures elle répond: Eh bien ! vous comprenez, M. le juge, ma mère était insultée, du sang c'est pas de l'eau ! »

Un témoin invité à prêter serment prend cette formule : Je jure cent fois !

M. le juge. C'est quatre-vingt-dix-neuf fois de trop, vous êtes trop prodigue, madame.

Inculpées et plaignante se sont injuriées mutuellement, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Toutefois, comme la plaignante est mal notée, le tribunal juge qu'elle aurait beaucoup mieux fait de ne pas porter plainte et il relaxe sans dépense Philomène Henneuse et ses deux filles.

POUR AVOIR JOUÉ AUX BILLES sur la route d'Hem deux jeunes hommes, Béhague et Mors s'entendent condamner chacun à 1 fr. d'amende.

L'agent verbalisateur avait rédigé son procès comme s'il se fut agi d'un jeu de hasard, parce que les joueurs lançaient leurs billes contre des pièces de monnaie qui ne formaient pas l'enjeu. Le ministère a donc du changer le titre de la poursuite et après de laborieux efforts il est parvenu à trouver dans le règlement municipal un article visant le jeu de billes.

C'est l'article 188 qui défend les jeux pouvant entraver la circulation publique.

Comme dit M. Petit, il n'y aura que la sauce de changée, le plat restera toujours le même, 1 fr. d'amende.

UN POIVROT AUX HALLES. — Ils sont nombreux aujourd'hui, vingt environ, ceux qui ont cherché à se réchauffer en ingurgitant trop de grands verres. Il y a quelques six mois, ils prenaient pour prétexte de leurs « libations » les chaleurs torrides de l'été; aujourd'hui ce sont les premiers frimas qui les ramènent à l'audience : tant il est vrai qu'on arrive toujours à donner une raison ou tout au moins un semblant de raison à ses caprices ou à ses passions.

Le plus amusant de tous les pochards est Henri Delporte.

Au juge qui lui demande s'il était ivre : Une mioche, répond-il.

Puis il explique avec nombreux et éloquents gestes à l'appui que se trouvant un jour aux Halles le crieur public lui fit payer une marchandise 50 centimes plus chère qu'il ne devait. Là-dessus, outré, notre homme traita le crieur de filou.

On m'emmena à la « boîte », dit-il, et l'on me fit passer pour un ivrogne, mais je vous assure, M. le juge, que je n'étais pas plus saoul que vous.

M. Petit. — Merci de la comparaison ! Je vous condamne à 1 franc d'amende.

C'ÉTAIT DES ADIEUX DE GARÇON que l'on fêtait, l'autre soir, chez M. Arthur Gosselin, au « Café Belle-Vue », Grande-Place.

Le cafetier avait la *permission de deux heures du matin*; il raconte qu'on fêtait chez lui des adieux de garçon dans une salle à l'étage quand la police se présenta, vers deux heures et demie du matin. Deux rapports furent rédigés à sa charge : l'un pour avoir tenu son cabaret ouvert après l'heure, et l'autre pour tapage nocturne.

Le premier vaut à M. Gosselin 1 franc d'amende mais le second n'est pas retenu par le Tribunal qui changeant le titre de la poursuite, condamne l'inculpé à une nouvelle amende de 1 franc.

CONTRAVENTIONS DIVERSES. — Pour avoir laissé stationner sa voiture sur la voie publique Vandekerkove est condamné à 1 franc d'amende. Pour avoir abandonné la leur, Emile Vromant et Alfred Mangin en ont pour 1 franc chacun.

— Jules D... a troublé l'ordre au Théâtre Couvreur, 3 fr. d'amende.

— Même amende et un jour de prison à Lesaffre Elisa, fille de mœurs légères.

— Le défaut d'inscription d'un logeur sur un registre *ad hoc* coûte un franc. Cyrille Lemeyer en a fait l'expérience.

— *Un jeune gamin, nommé* Hespel, a *jeté des pierres dans* un carreau de vitre brisé. A l'occasion, il enfoncerait bien les portes ouvertes ! Il est relaxé et son père est condamné aux dépens.

— Leshuple Léon possède un chien hargneux, qu'il a eu le tort de laisser divaguer. L'animal a mordu assez gravement un écolier qui a porté plainte. 6 francs d'amende.

— Henri Renard n'a que 20 ans et cependant il est déjà grand laveur devant l'Eternel. Pour ivresse en récidive il s'entend infliger 3 fr. et 1 jour de prison.

— Un certain Messiaen se plaint d'avoir été frappé par Henri Vanmeuvenhove. Ce dernier avait été provoqué par le plaignant qui lui a donné des coups de clef sur la tête. Un témoin déclare qu'il a vu les deux adversaires en train de se bourrer. Vanmeuvenhove est relaxé.

L'audience est levée à midi et quart.

La prochaine audience aura lieu le jeudi 5 janvier 1899, à deux heures de l'après-midi, et sera présidée par M. Claustre, juge de paix.

Conseil de guerre. — Dans sa séance du 21 décembre, le conseil de guerre de la 1re région, présidé par M. le colonel Porez, directeur du génie; ministère public, M. le lieutenant Belval, substitut, a jugé les affaires suivantes :

Arthur F..., canonnier-conducteur au 15e d'artillerie, outrages par menaces envers un supérieur, acquitté. Défenseur, Me Santerne.

Pierre Fontaine, réserviste du recrutement d'Avesnes, insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée, un mois de prison. Défenseur. Me Santerne.

Henri Heyden, soldat au 145e d'infanterie, refus d'obéissance, un an de prison. Défenseur, Me Valenducq.

Edmond Mairesse, soldat au 33e d'infanterie, désertion à l'intérieur, deux ans de prison. Déf., Me Valenducq.

Léon D..., soldat au 8e d'infanterie, refus d'obéissance et outrages envers un supérieur, acquitté. Déf., Me Valenducq.

Edouard Pagnerre, soldat au 8e d'infanterie, tentative de vol au préjudice d'un cabaretier, outrages par paroles et menaces envers un supérieur, quatre ans de prison et 16 francs d'amende, par défaut.

AUX FABRIQUES PARISIENNES
E. LANDAUER
16, rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX
Spécialité de Trousseaux et Layettes
CHEMISES D'HOMMES TOUTES FAITES & SUR MESURE
Rideaux en tous genres
Grand choix d'Étrennes Utiles
Rabais considérable sur tous les Articles de la Saison
Lots d'articles en solde pr bonnes œuvres

TITRES EN DEPOT

Le **Crédit Lyonnais** possède dans les sous-sols de son Hôtel, 47, rue de la Gare, à Roubaix, une installation toute spéciale, à **l'abri du vol et de l'incendie**, pour la **garde des titres**, dont il détache les coupons, en porte montant à un compte spécial, que le client peut toucher à son gré selon ses besoins.

Il s'occupe en outre de la **vérification des tirages**. (Toutefois sans aucune garantie.)

Les titres peuvent être déposés ou retirés à tout moment de la journée de 9 heures à midi et de 2 h. à 6 heures du soir. 8—33060-44375

Maison spéciale de Tapis
EN TOUS GENRES
AMEUBLEMENTS
P. Rousseau Fils
51, rue du Château, TOURCOING
Entreprise de battage, conservation et pose de tapis 45187—42487

Après le splendide ouvrage « La Vie de N. S. Jésus-Christ » de J. J. Tissot, la maison Mame met en vente pour les Etrennes une magnifique monographie *Versailles et les Deux Trianons*, texte de Philippe Gille, dessins et relevés par Marcel Lambert. Cet ouvrage où le côté artistique rivalise avec la documentation technique paraîtra par livraisons mensuelles à 12 fr. à partir du mois de janvier; *La Roche qui tue*, par Pierre Maël, est le récit passionnant d'une épisode des guerres de la Révolution ; *Le Bâteau des Sorcières*, par Gustave Toudouze, retrace les scènes tristes et curieuses de la vie des pêcheurs bretons, chaque volume relié, 10 fr. ; *Le Nouveau Voyage en France*, par L. Barron, procurera au lecteur toutes les satisfactions d'une excursion, sous la conduite d'un guide qui a vu et sait raconter *(prix relié 15 fr.)*. Avec *Les Compagnons de l'Alliance*, Jean Guétary fait revivre une conspiration du premier Empire. Dans la série des volumes à 5 fr. *L'Odyssée de Claude Tapart*, par Jean Drault, livre désopilant qui déride les plus moroses. *A la pointe de l'Epée*, amusantes fantaisies de Jacques Lemaire, illustrées par Job ; *Le sabre à la main*, roman militaire de M. Luguel. Si nous ajoutons que le succès croissant de la *Revue Mame*, comme journal hebdomadaire et comme livre d'étrennes, le dispute à l'Album de *Lourdes*, on conviendra que la maison Mame permet de contenter tous les lecteurs. 45670d

Concerts & Spectacles

A l'Hippodrome. — *La représentation de « Faust »*, — L'œuvre de notre regretté maître français, Charles Gounod, reste toujours, à Roubaix, l'œuvre à succès par excellence.

L'affluence du public à la représentation de jeudi soir en est la preuve la plus manifeste. La salle était archi-comble de bas en haut et on a été obligé de refuser des entrées à toutes les places. Cette vogue qui n'est pas d'ailleurs localisée dans *notre* ville, mais répandue dans la France entière et même dans tous les pays du monde, est due d'abord à l'attrait particulier de l'action et ensuite au charme de la musique du *célèbre compositeur*.

L'interprétation que nous a donnée de *Faust* la troupe de grand opéra de M. Martini a été excellente dans son ensemble.

Nous avons certainement entendu à Roubaix des artistes qui incarnaient peut-être mieux personnellement les personnages et dont les qualités vocales étaient plus brillantes ; mais rarement nous avons eu, du moins depuis assez longtemps, un ensemble aussi homogène et se déroulant avec autant de liaison, sans défaillance ni accroc sensible.

Mme Saudey a triomphalement interprété le rôle si intéressant de Marguerite, dans les scènes du jardin, de l'église et de la prison. La fatigue a nui un peu à la virtuosité nécessaire dans la troisième reprise de la phrase « Anges purs » du trio final. Son succès a été chaleureusement acclamé par le public.

M. Bresou a personnifié très convenablement Méphistophélès au point de vue du chant et du jeu scénique.

M. Henriot a personnifié Faust dans des conditions certainement au dessus de la moyenne, mais a manqué d'un peu de brillant et de chaleur et aussi quelquefois d'un peu de justesse.

Quant à M. Lafon, c'est un Valentin parfait à la voix généreuse et à l'action sobre et bien appropriée aux situations. Il a rendu à souhait la scène de la mort.

Dans les rôles secondaires, Mme Lozin, Siebel, Mme Valdy, dame Marthe, et M. Chazaux, Walter, se sont acquittés très honorablement de leur tâche.

Les chœurs, quoique un peu faibles et un peu lourds dans

MARCHES A TERME

Cours du 23 Décembre

TERME	LAINES PEIGNÉES — ROUBAIX-TOURCOING — Type unique — COURANT — Cote précéd.	Cote du jour	ANCIEN — Cote précéd.	Cote du jour	ANVERS — Peignés Buenos-Ayres ALLEMAND D. — Cote précéd.	Cote du jour	LEIPZIG — TYPE Buenos-Ayres d'Anvers — Cote précéd.	Cote du jour	LAINES BRUTES — ANVERS — Saint de la Plata TYPE C. — Cote précéd.	Cote du jour	Le Hâvre — BUENOS-AYRES Prima bonne courante — Cote précéd.	Cote du jour
Janvier	4.85	4.85	.....	.....	4.55	4.625	3.65	3.70	1.39	1.42	1.395	Voir les cours à la dernière heure.
Février	4.80	4.825	.....	.....	4.55	4.625	3.65	3.70	1.38	1.41	1.395	
Mars	4.725	4.725	4.75	4.75	4.55	4.625	3.625	3.675	1.38	1.41	1.395	
Avril	4.70	4.70	4.75	4.75	4.55	4.60	3.60	3.675	1.375	1.40	1.385	
Mai	4.70	4.70	4.725	4.75	4.55	4.60	3.60	3.65	1.375	1.40	1.385	
Juin	4.675	4.70	4.725	4.75	4.525	4.60	3.575	3.625	1.375	1.40	1.385	
Juillet	4.675	4.70	4.70	4.725	4.525	4.60	.....	.....	1.375	1.40	1.385	
Août	4.675	4.675	4.70	4.70	4.525	4.575	.....	.....	1.375	1.40	1.385	
Septembre	4.65	4.675	4.70	4.70	4.50	4.575	.....	.....	1.375	1.40	1.385	
Octobre	4.65	4.65	.....	.....	4.50	4.55	.....	.....	1.375	1.40	1.385	
Novembre	4.65	4.65	.....	.....	4.50	4.55	.....	.....	.....	.....	1.385	
Décembre	4.85	4.85	.....	.....	4.55	4.625	3.65	3.70	1.40	1.42	1.46	

— Affaires traitées le 23 décembre —

COURANT

Quantité		Mois	Prix
.....	sur	Décembre à	....
.....	»	»	....
25.000	»	Janvier	4.85
10.000	»	»	4.875
5.000	»	Février	4.80
15.000	»	»	4.825
5.000	»	Mars	4.725
.....	»	»	....
.....	»	Avril	....
.....	»	»	....
10.000	»	Mai	4.70
.....	»	»	....
20.000	»	Juin	4.70
.....	»	»	....
10.000	»	Juillet	4.675
20.000	»	»	4.70
15.000	»	Août	4.675
5.000	»	»	4.70
5.000	»	Septembre	4.675
.....	»	Octobre	....
.....	»	Novembre	....
145.000			

ANCIEN

Quantité		Mois	Prix
.....	sur	Décembre à	....
.....	»	Janvier	....
.....	»	Février	....
5.000	»	Mars	4.75
25.000	»	Avril	4.75
.....	»	»	....
.....	»	Mai	....
5.000	»	Juin	4.75
5.000	»	Juillet	4.75
5.000	»	»	4.725
5.000	»	Août	4.70
.....	»	Septembre	....
.....	»	Octobre	....
.....	»	Novembre	....
.....	»	»	....
.....	»	»	....
.....	»	»	....
.....	»	»	....
.....	»	»	....
.....	»	»	....
50.000			

ANVERS

Tendance : soutenue.

Mois	KILOS
Décembre	10.000
Janvier	10.000
Février	5.000
Mars	30.000
Avril	20.000
Mai	30.000
Juin	20.000
Juillet	10.000
Août	....
Septembre	25.000
Octobre	35.000
Novembre	25.000
TOTAL	220.000

LEIPZIG

Tendance : ferme.

Total.... 40.000 k.

Tendance : SOUTENUE. — Total de la journée : **195,000** kilos.